

La disparition de Marcel Thomann

(16 janvier 1924 - 26 mai 2020)

Jean-Georges Guth



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/alsace/4687>

DOI : [10.4000/alsace.4687](https://doi.org/10.4000/alsace.4687)

ISSN : 2260-2941

Éditeur

Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2020

Pagination : 453-458

ISSN : 0181-0448

Référence électronique

Jean-Georges Guth, « La disparition de Marcel Thomann », *Revue d'Alsace* [En ligne], 146 | 2020, mis en ligne le 01 octobre 2020, consulté le 24 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/alsace/4687> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/alsace.4687>

La disparition de Marcel Thomann

(16 janvier 1924 - 26 mai 2020)

453

La mort a frappé, une fois de plus, le monde de l'histoire. Après Jean-Pierre Kintz, il y a deux ans ; Christian Wilsdorf, il y a un an ; Francis Rapp, il a deux mois, c'est Marcel Thomann qui nous quitte dans sa 97^e année. Selon Gabriel Braeuner, « c'est une page qui se tourne, une génération d'historiens talentueux, nos aînés, qui viennent de se retirer ». Marcel Thomann a été le plus dynamique et le plus efficace des présidents de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace. Gabrielle Claerr Stamm, présidente d'honneur, a souligné dans le *Bulletin fédéral* de juin 2020, le rôle qu'il a joué : « Marcel Thomann est à l'origine de la renaissance de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, telle que nous la connaissons depuis 1978 ». Avant sa mort, la Fédération lui avait déjà rendu hommage dans une notice du *NDBA* (volume VIII, fascicule 37), grâce à la collaboration du regretté François Joseph Fuchs. Lorsqu'il a quitté la présidence en 1993, Marcel Thomann a été nommé président d'honneur.



Marcel Thomann lors de l'assemblée générale de la FSHAA en 2017, photo : R. Claerr.

Une formation à la fois juridique et historique

Catholique, Marcel Thomann est né le 16 janvier 1924 à Marmoutier. Il est le fils de Charles Thomann, agent des PTT, et de Marie Louise Stengel. Il s'est marié, le 23 mars 1951, à Saint-Louis,

avec Anne-Marie Schué, agrégée de l'Université, fille de François Schué (ingénieur des Ponts et Chaussées) et de Marguerite Dillenschneider. Il a eu deux fils. Il a fait sa scolarité primaire et secondaire à Strasbourg mais elle a été interrompue en 1942. Il a été dispensé de l'incorporation de force dans la *Wehrmacht* pour motif de santé. Il s'est engagé dans la « Compagnie des volontaires du Rhin », après la libération de Strasbourg. Après sa démobilisation, il a passé le baccalauréat en 1945. Il a commencé sa vie active comme journaliste d'abord à *L'Alsace libérée*, puis à *L'Écho de l'Est* jusqu'à sa cessation de parution en 1946. Marcel Thomann a débuté comme enseignant à Belfort (1948-1949) et à Strasbourg (1950-1960). Il a entrepris parallèlement des études de lettres (licence d'allemand et Certificat d'aptitude à l'enseignement : CAPET) et de droit (licence en droit en 1956, diplômes d'études supérieures de droit public en 1957, de droit romain et d'histoire du droit en 1958, avec un mémoire intitulé *Un aspect de la crise du bois à la fin de l'Ancien Régime : l'administration forestale des intendants d'Alsace au XVIII^e siècle*).

Une carrière professionnelle riche et variée

En 1960, Marcel Thomann a été chargé d'enseignement à la Faculté de Droit de Strasbourg puis de recherches au CNRS. En 1963, il a soutenu une thèse de doctorat dont le titre est : « *Christian Wolff et son temps (1679-1754). Aspects de sa pensée morale et juridique* ». En 1964, il a été titularisé à la faculté de Droit, où il poursuit sa carrière jusqu'à l'obtention de l'éméritat en 1989.

Marcel Thomann s'est forgé une réputation internationale en philosophie du droit grâce à l'édition commentée des œuvres juridiques de Christian Wolff et à ses travaux axés sur l'histoire et la doctrine de l'École du droit naturel et du rationalisme juridique au XVIII^e siècle en France et en Europe. Dans le domaine de l'enseignement, il a innové par la création des cours de licence et de doctorat portant sur l'histoire du droit privé européen ainsi qu'un cours de terminologie et de traduction juridique franco-allemand.

De 1973 à sa retraite en 1993, ses activités scientifiques lui ont valu la direction du Centre de recherche d'histoire des institutions (CRHI) de l'Université Robert Schuman : il y a développé l'enseignement de la pratique du droit en Alsace. Dans cette optique, il a fait l'inventaire

de 5 000 thèses et dissertations soutenues depuis 1789 à la Faculté de droit de Strasbourg, ce qui a permis de constituer le fichier d'un futur dictionnaire des institutions d'Alsace. Représentant au plan national ses pairs au Comité consultatif des universités (1969-1973), il est vice-président de la Société française de l'histoire des facultés de droit et de sciences juridiques. À partir de 1964, il a été le porte parole des historiens français du droit aux assises des historiens du droit des pays germanophones (*Rechtshistorikertage*).

Une participation active au mouvement associatif

Depuis 1945, il était membre de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saverne et environs, dont il a été vice-président (1964-2000) : il a fourni une série de publications dans l'annuaire. En 1963, il a succédé à Francis Rapp en tant que trésorier de la Société savante d'Alsace et des régions de l'Est et a pu seconder le doyen Georges Livet dans la publication d'une soixantaine d'ouvrages ainsi que dans l'organisation de deux congrès nationaux des sociétés savantes. Marcel Thomann a succédé à Georges Livet à la présidence de la Société savante d'Alsace ainsi qu'à celle de la Société académique du Bas-Rhin, de 1989 à 1992. De 1989 à 1995, il a siégé au Conseil économique et social d'Alsace (CESA), en tant que vice-président et rapporteur de la commission « Culture et identité régionale ». Il a été membre de la Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique (COREPHAE) et administrateur de l'Agence culturelle et technique d'Alsace (ACTA). Il a été membre du Conseil d'administration de la BNU.

Marcel Thomann a œuvré, toujours à titre bénévole, dans le domaine du logement social : co-fondateur et vice-président du conseil d'administration de « l'Habitat populaire » qui a réalisé, de 1957 à 1984, plusieurs milliers de maisons monofamilles et de logements en Alsace. De 1972 à 1984, il a été vice-président et administrateur du comité fédéral bas-rhinois des Associations populaires familiales (APF). En 1967, il a été nommé par le gouvernement membre du conseil d'administration de la Caisse mutuelle régionale des artisans et commerçants d'Alsace (CMR). Il a mis en place et présidé un Centre informatique mutuel qui a permis d'informatiser de nombreuses structures mutualistes (1962-1986).

Marcel Thomann s'est engagé pour la sauvegarde et la promotion des orgues avec le soutien d'Albert Schweitzer. En 1952, il a créé l'association des « Amis de l'orgue Silbermann » et a restauré celui de l'abbatiale de Marmoutier en 1955. Pendant cinquante ans, il a œuvré pour faire de Marmoutier un haut lieu de l'orgue et de la musique spirituelle. Depuis 1990, ces efforts sont prolongés par la création du « Centre européen de l'orgue-flûtes du monde » installé dans les bâtiments abbatiaux de Marmoutier. Il en a été le président-fondateur de 1997 à 2004. Cette réalisation culturelle transfrontalière lui a valu le Prix européen de la culture en 1999.

Toutes ces activités ont été récompensées : Chevalier des Palmes académiques (1967), des Arts et lettres (1985) et de l'Ordre national du Mérite (1988) ; officier de l'Instruction publique (1976). Il a aussi été honoré par la médaille d'or de la Renaissance française, le « Bretzel d'or » de l'Institut des arts et traditions populaires d'Alsace (1986) et du Grand prix d'honneur des Amis du Vieux-Strasbourg (1990).

Un rôle majeur au sein de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace

Marcel Thomann a exercé cinq mandats comme président. En janvier 1978, il entre au « comité de patronage » de la *Revue d'Alsace*, en tant que professeur de l'université des Sciences juridiques. Il s'agissait de relancer celle-ci. L'Assemblée extraordinaire de juin 1978 adopte les nouveaux statuts de la Fédération ; en septembre de la même année est convoquée une Assemblée ordinaire qui doit élire le nouveau comité. Marcel Thomann, bien qu'absent, est élu membre du comité. Les douze membres présents se retirèrent pour délibérer et désignèrent Marcel Thomann comme président. Celui-ci accepta.

Selon Gabrielle Claerr Stamm, « le premier mandat de Marcel Thomann fut décisif pour le renouveau de la Fédération et la consolidation de ses travaux, le comité se réunissait tous les mois, puis toutes les six semaines. Les projets ne manquaient pas... ». La *Revue d'Alsace* de 1979 atteignait un haut niveau d'exigence scientifique et connaissait un succès important. En 1980, Marcel Thomann avait lancé le *Nouveau Dictionnaire de Biographie alsacienne* : la lettre A paraissait en 1981. Il fut un

contributeur régulier, signant plus de 230 notices. L'inventaire des bornes par la commission « Inventaire et sauvegarde » comptait 5 000 fiches de synthèses.

Marcel Thomann souhaite une meilleure efficacité des activités par l'informatisation et utilise les compétences de Jean-Marie Holderbach. De nouveaux matériels pour la publication assistée par ordinateur sont achetés : imprimante laser, nouveaux logiciels. La Fédération jusqu'à présent installée au CRDP est obligée de déménager dans un appartement au 15 rue de Bruxelles. En 1993, Marcel Thomann ne se représente plus ; Jean Claude Hahn lui succède. Marcel Thomann est nommé président d'honneur. La *Revue d'Alsace* lui dédie des « Mélanges » en guise de remerciements de son travail à la tête de la Fédération de 1978 à 1993.

Marcel Thomann a toujours montré son attachement à la Fédération. Gabrielle Claerr Stamm évoque, à ce propos, l'épisode suivant. Le 30 septembre 1984, lors du renouvellement du comité, il avait décidé de ne plus se représenter pour un troisième mandat. Le comité réuni à Strasbourg ne trouve pas de candidat à la présidence. Le doyen d'âge, Lucien Sittler propose de téléphoner à Marcel Thomann pour lui demander de revenir au comité et d'accepter un nouveau mandat. Celui-ci donne son accord, prend sa voiture et rejoint le comité à l'Hôtel de Strasbourg. Il n'avait pas été surpris par ce coup de fil : « Depuis quelques jours, je me suis rendu compte que la volonté de me consacrer à autre chose [que la Fédération] ne pouvait se réaliser, du fait de la nécessité de trouver un président offrant toutes les garanties pour la poursuite sereine et efficace des activités de la Fédération... », dira-t-il dans son premier discours. Après 1993, il continuera à assister aux réunions du comité fédéral soit à Strasbourg, soit à Colmar, n'hésitant pas à prendre la parole, à donner des conseils, à affirmer ses idées.

Qu'en est-il de son *Dictionnaire des Institutions d'Alsace* ? Dès 1981, Marcel Thomann évoquait sa mise en chantier. Il avait entrepris un travail ambitieux caractérisé par la réalisation d'un fichier. Ce dernier se compose de fiches individuelles, explicatives avec mention de bibliographies et de sources à consulter, de notices à rédiger et de fiches de synthèses. Mais les moyens financiers et quelques réticences humaines ont empêché sa naissance. En 2007, Jean-Pierre Kintz, en tant que président, proposa à François Igersheim le poste de rédacteur en chef du *DHIA (Dictionnaire Historique des Institutions d'Alsace)*. Marcel Thomann souhaitait l'embauche

à temps plein d'une secrétaire, ce qui fut refusé. La rédaction des notices de la lettre A se poursuivit, malgré tout, à l'Institut d'histoire de l'Alsace. En 2008, Marcel Thomann accepta de signer une charte avec la nouvelle présidente Gabrielle Claerr Stamm. Il obtenait les garanties suivantes : le *DHIA* sera édité par la Fédération et tous les documents qu'il donnerait, resteraient sous la responsabilité de cette dernière.

La Fédération reconnaissante à son ancien président
Jean-Georges Guth, président actuel de la FSHAA